

AFFAIRE N° 25.- Acquisition d'une parcelle de terrain bâtie, appartenant à Mme Ollivier MANES, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien Gasparin nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 127 m², bâtie d'une construction, appartenant à Mme Ollivier MANES.

Cet immeuble a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 9 000 000 de Frs CFA soit une majoration de l'ordre de 20 % par rapport à l'estimation des Domaines.

Je vous demande Mesdames et Messieurs de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 9 000 000 de Frs CFA, toutes indemnités confondues.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix:

ADOpte A L'UNANIMITE.